

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
Commune de  
PERNES-LES-FONTAINES

**N° DM/31/1.1/2026-31**

Décision municipale relative à la passation de marchés de travaux pour l'aménagement d'un poste de Police Municipale dans un bâtiment existant.

Le Maire de la Commune de PERNES-LES-FONTAINES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2123-23,

VU le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L2123-1 et R2123-1,

VU la délibération du 20 Mars 2026 par laquelle le Conseil Municipal de PERNES-LES-FONTAINES, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, donne délégation à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 10 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU la consultation lancée selon une procédure adaptée en vue de la réalisation de travaux pour l'aménagement d'un poste de Police Municipale dans un bâtiment existant,

VU les propositions reçues dans le cadre de cette consultation,

VU le rapport d'analyse des offres établi en application des critères de sélection définis dans le règlement de consultation,

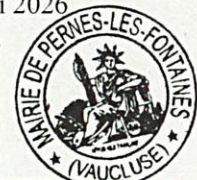
CONSIDERANT que ce projet a fait l'objet d'une inscription budgétaire,

DECIDE d'attribuer les marchés de travaux aux entreprises suivantes ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour la commune et de signer les actes d'engagement correspondants et tous documents s'y rapportant :

Lot	Titulaire	Montant HT
Lot 01 - Gros-Œuvre	MCM Maçonnerie Corentin Mouret 84450 JONQUERETTES	64 326.46 €
Lot 02 - Second Œuvre	BY PEINTURE SARL 84200 CARPENTRAS	39 767.44 €
Lot 03 - Menuiseries Intérieures et Extérieures	SAS EGM PIERRE VINCENT 84200 CARPENTRAS	67 917.55 € (base + PSE)
Lot 04 - Plomberie - CVC	SAS NEOTECH 84300 LES TAILLADES	40 209.65 €

PRECISE que le lot 05 - Electricité a été déclaré sans suite en application de l'article R.2185-1 du Code de la Commande publique,

Pernes-les-Fontaines, le 22 mai 2026  
Le Maire, Didier CARLE,



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut aussi être saisi par l'application informatique "télérecours citoyen" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le : 22/05/2026

Publiée le : 22/05/2026

Notifiée le :